

3 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 3 avril 2017 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Michel Lambert, Luc Pagé et Gilbert Perreault.

Le conseiller, Monsieur Daniel Gravel, est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 6 mars 2017

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 3 avril 2017

5.2 Félicitations et remerciements à monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, pour dix (10) années de services à la Municipalité de Sainte-Mélanie

5.3 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016

5.4 Demande à la Commission scolaire des Samares – prévisions de fréquentation de l'école Sainte-Hélène – capacité d'accueil

5.5 Avis de motion – Règlement relatif à la caractérisation des installations sanitaires – secteur Lac Rocher

5.6 Avis de motion – Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Fin de probation de monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement

6.2 Rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 29 mars 2017

6.3 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2017

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00009 – Phase 3 du Domaine J-N Lajeunesse Inc.

6.5 Demande d'approbation du plan projet de lotissement sur une partie des lots 5 610 463 et 5 610 464 (1<sup>er</sup> rang) – Germain Ducharme

6.6 Octroi d'un mandat de services professionnels – Plan directeur parc des Sables et requalification de l'ancienne sablière du lot P89

07- Sécurité publique

7.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

**08- Loisirs et culture**

- 8.1 **Embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour estival 2017**
- 8.2 **Demande à la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Privilège de citoyenneté – accès gratuit aux citoyens domiciliés sur le territoire des municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Mélanie**
- 8.3 **Participation au colloque Les Arts et la Ville 2017**

**09- Hygiène du milieu et travaux publics**

- 9.1 **Rapports du service des Travaux publics pour la période finissant le 29 mars 2017**
- 9.2 **Octroi d'un contrat de balayage des rues – secteur urbain - 2017**
- 9.3 **Octroi d'un contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière – 2017 – compagnie Sebci**
- 9.4 **Octroi d'un contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière – 2017 - compagnie Bourget**

**10- Varia**

**11- Période de questions**

**12- Levée de la séance**

2017-04-059

**01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Lambert  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**02- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

- a) Dépôt d'un document « Déclaration pour une vie culturelle et artistique à Sainte-Mélanie »;
- b) Demande de rencontre de la part du « Comité Action Culture » avec le conseil municipal.

La période de questions est close à 20 h 07.

**03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2017-04-060

**3.1 Séance ordinaire du 6 mars 2017**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit approuvé.

Adoptée

**04- CORRESPONDANCE**

2017-04-061

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 2 avril 2017**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 mars 2017.

Il est proposé par monsieur Luc Pagé  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 mars 2017.

Adoptée

**05- ADMINISTRATION**

2017-04-062

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 3 avril 2017**

Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 3 avril 2017 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **223 910.64 \$.**

Décaissements : chèques 9526 à 9541	7 939.26 \$
Chèques annulés :	
Comptes fournisseurs : chèques 9542 à 9611	183 317.69 \$
Salaires du mois de mars 2017	32 653.69 \$
Total de la période :	<b><u>223 910.64 \$</u></b>

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-04-163

**5.2 Félicitations et remerciements à monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, pour dix (10) années de service à la Municipalité de Sainte-Mélanie**

**ATTENDU** que monsieur Claude Gagné a été embauché à la Municipalité de Sainte-Mélanie en avril 2007 au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU** la qualité de son travail et la constance de son dévouement;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de souligner formellement ses dix (10) années au service de la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie félicite et remercie monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, pour son dévouement et ses dix (10) années de bons

et loyaux services au sein de la Municipalité de Sainte-Mélanie, et ce conformément à la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

Adoptée

2017-04-164

**5.3 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles tel que produit par monsieur Pierre Brabant comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2016.

Il est proposé par monsieur Michel Lambert  
Appuyé par monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

Adoptée

2017-04-165

**5.4 Demande à la Commission scolaire des Samares – prévisions de fréquentation de l'école Sainte-Hélène – capacité d'accueil**

**ATTENDU** le plan triennal 2017-2020 de répartition et destination des immeubles (bâtisses) de la Commission scolaire des Samares;

**ATTENDU** le nombre maximal d'élèves de l'école Sainte-Hélène fixé à 198 élèves par ledit plan triennal;

**ATTENDU** les prévisions d'effectif scolaire pour l'école Sainte-Hélène de 243 élèves pour 2017/2018, 264 pour 2018/2019 et 270 pour 2019/2020;

**ATTENDU** les prévisions démographiques jusqu'en 2031 pour la région Lanaudière et la MRC de Joliette émises par l'Institut de la statistique du Québec;

**ATTENDU** la mise en œuvre du plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain de Sainte-Mélanie prévoyant la construction de 150 résidences supplémentaires au cours des 15 prochaines années;

**ATTENDU** que l'école a récemment converti sa bibliothèque en local de classe et que l'école utilise la bibliothèque municipale;

**ATTENDU** l'excellente collaboration entre la Municipalité et l'école Sainte-Hélène et que celle-ci est un atout majeur pour l'accueil de nouvelles familles à Sainte-Mélanie;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE DEMANDER** au conseil de la Commission scolaire des samares d'informer la Municipalité sur les mesures et échéanciers envisagés pour pallier au dépassement du nombre maximum d'élèves à l'école Sainte-Hélène.

Adoptée

- 2017-04-166      5.5 **Avis de motion – Règlement relatif à la caractérisation des installations sanitaires – secteur Lac Rocher**
- Madame Marie-France Bouchard donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, relatif à la caractérisation des installations sanitaires – secteur Lac Rocher.
- 2017-04-167      5.6 **Avis de motion – Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie**
- Monsieur Michel Lambert donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie.
- 06- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 2017-04-168      6.1 **Fin de probation de monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement**
- ATTENDU**      la résolution numéro 2016-07-144 décrétant l'embauche de monsieur Sylvain Nihouarn au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et son entrée en fonction le 5 juillet 2016;
- ATTENDU**      que ce poste est permanent, régulier et à temps complet;
- ATTENDU**      la politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Mélanie prévoyant une période de probation de 910 heures pour ce poste prenant fin le 9 mars 2017;
- ATTENDU**      le rapport d'évaluation de rendement déposé par son supérieur immédiat, monsieur Claude Gagné, directeur général;
- POUR CES MOTIFS,**      Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- DE PRENDRE ACTE** du rapport d'évaluation de rendement de monsieur Sylvain Nihouarn, tel que déposé par monsieur Claude Gagné, directeur général;
- D'APPROUVER** la fin de probation et confirmer monsieur Sylvain Nihouarn dans ses fonctions d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Sainte-Mélanie.
- Adoptée
- 2017-04-169      6.2 **Rapport du service d'urbanisme pour le mois de mars 2017**
- Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mars 2017 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.
- POUR CE MOTIF,**      Il est proposé par monsieur Luc Pagé  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mars 2017.
- Adoptée

2017-04-170

**6.3 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2017**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 9 mars 2017, tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par monsieur Michel Lambert  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 9 mars 2017.

Adoptée

2017-04-171

**6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2017-00009 – Phase 3 du Domaine J-N Lajeunesse Inc.**

**ATTENDU**

la demande de dérogation mineure numéro 2017-00009 déposée par monsieur Jean-Noël Lajeunesse, propriétaire de l'immeuble sis au 1000, chemin du Lac Nord, situé dans la zone de villégiature V-02 et portant les numéros de lot 254, 255, P256, 257, P258 et P259 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU**

que monsieur Jean-Noël Lajeunesse a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU**

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 9 mars 2017 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU**

que la demande consiste à autoriser le lotissement de deux lots dont la profondeur est dérogoire à la phase 3 du Domaine J-N Lajeunesse;

**ATTENDU**

qu'il est stipulé à l'article 5.4.4 du règlement de lotissement numéro 229-92 que la profondeur règlementaire est de 75 m.

- Le lot 1 a une profondeur de 65.22 m et est dérogoire de 9.78 m;
- Le lot 2 a une profondeur de 71.43 m et est dérogoire de 4.57 m;

**ATTENDU**

que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

**ATTENDU**

que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-00009;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-00009 telle que formulée.

Adoptée

2017-04-172

**6.5 Demande d'approbation d'un plan projet de lotissement sur une partie des lots 5 610 463 et 5 610 464 (1<sup>er</sup> rang) – Germain Ducharme**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 5 610 463 et 5 610 464, tel que préparé le 22 février 2017 par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre (*minute* : 6838, *dossier* : 2772) et le rapport d'analyse de ce plan projet tel que réalisé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement.

**ATTENDU** que le rapport d'analyse du plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 5 610 463 et 5 610 464 réalisé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, confirme que le projet domiciliaire est conforme au plan d'urbanisme et nécessite toutefois le respect de certaines conditions;

**ATTENDU** que le promoteur, **monsieur Germain Ducharme**, devra se conformer à toutes les exigences de la Municipalité, notamment les exigences quant à la construction de la rue ainsi qu'à toute loi, règlement ou résolution pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU** que le promoteur, **monsieur Germain Ducharme**, devra respecter les conditions suivantes :

- intégrer au plan projet les cours d'eau et les zones humides;
- procéder à la réalisation d'une étude géotechnique de glissement de terrain si la pente du talus en bordure de la rivière de ce secteur est similaire à celle du secteur voisin ayant subi un important décrochement dans les années passées;
- effectuer une caractérisation des sols en place afin de déterminer les possibilités d'implantation de systèmes autonomes de traitement des eaux usées;
- élargir la voie unique d'accès;
- procéder à l'analyse de la qualité de l'eau souterraine qui sera captée pour la consommation humaine;
- effectuer une étude préliminaire des possibilités de raccordement au réseau d'aqueduc présent dans le secteur Carillon;
- créer un sentier pédestre et cyclable;

**ATTENDU** que l'approbation dudit plan projet de lotissement et la municipalisation subséquente de la rue s'y trouvant sont conditionnelles au respect des conditions énoncées ci-avant mentionnées;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mars 2017 relativement à l'approbation dudit plan projet sous réserve des conditions ci-avant mentionnées;

**POUR CES MOTIFS,**

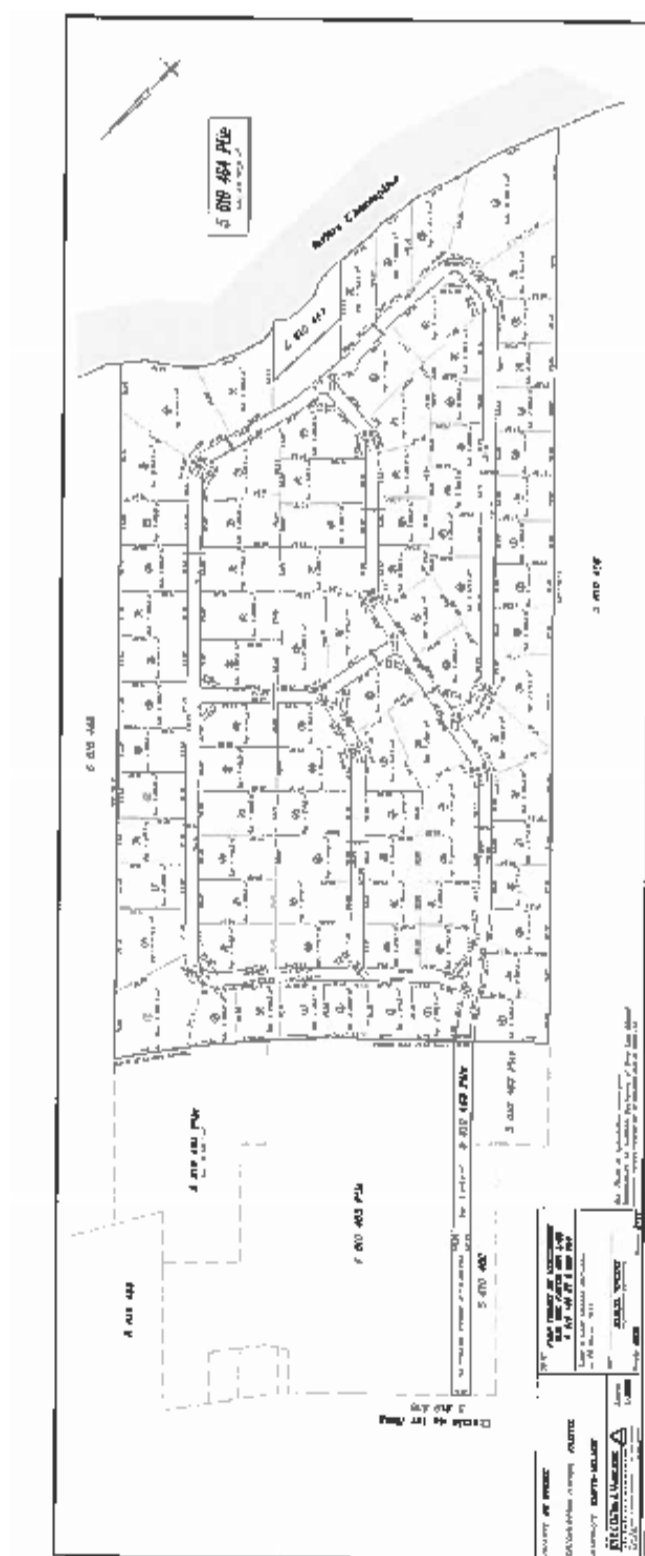
Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 5 610 463 et 5 610 464 tel que préparé par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre (*minute : 6838, dossier : 2772*), soit approuvé sous réserve des conditions ci-avant mentionnées.

Adoptée

**Plan projet de lotissement et de construction de rue  
sur une partie des lots numéro 5 610 463 et 5 610 464 (1<sup>er</sup> rang)**





2017-04-173

**6.6 Octroi d'un mandat de services professionnels – Plan directeur parc des Sables et requalification de l'ancienne sablière du lot P89**

**ATTENDU** la proposition de services du Groupe Rousseau Lefebvre datée du 27 mars 2017;

**ATTENDU** la résolution numéro 2016-11-214 et l'approbation d'une demande d'aide financière en décembre 2016 relative à cette étude d'avant-projet dans le cadre du pacte de la ruralité;

**ATTENDU** l'importance pour les générations futures de bien planifier l'aménagement du parc des Sables et d'analyser le potentiel d'aménagement de l'ancienne sablière du lot P89, afin qu'elle devienne un atout pour la qualité de vie des villageois;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE MANDATER** la firme Groupe Rousseau Lefebvre pour la réalisation d'un plan directeur du parc des Sables et requalification de l'ancienne sablière du lot P89, pour une dépense en honoraires professionnels n'excédant pas vingt et un mille deux cents dollars (21 200 \$) plus taxes, conformément à l'offre de services du 27 mars 2017;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en affectant le surplus non-affecté en y soustrayant toute aide financière ou contribution provenant du programme « Pacte de la ruralité »;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2017-04-174

**7.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés (juin 2017 à juin 2020)**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Croix-Rouge canadienne.

**ATTENDU** qu'en vertu de diverses lois la Municipalité de Sainte-Mélanie est première responsable de la gestion des interventions lors d'un sinistre sur son territoire;

**ATTENDU** l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Croix-Rouge canadienne, venant à échéance le 9 juin 2017;

**ATTENDU** la nécessité de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE RENOUELER** l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour une période de trois (3) années;

**DE CONTRIBUER** financièrement à la Croix-Rouge canadienne pour les trois années (2017 à 2020) où l'entente de services est en vigueur, sur une base de seize cents (0,16 \$) par habitant;

**DE CONTRIBUER** financièrement à la Croix-Rouge canadienne pour la première année au montant de quatre cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-huit cents (491.68 \$), soit 0.16\$ par capita dont la population est de 3 073 habitants;

**DE MANDATER** madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**08- LOISIRS ET CULTURE**

**2017-04-175**

**8.1 Embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour estival 2017**

**ATTENDU**

la procédure de dotation pour l'embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour estival 2017;

**ATTENDU**

la recommandation du service des Loisirs quant à la candidature de madame Mylène Chevette;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'EMBAUCHER** madame Mylène Chevette au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2017 pour un poste contractuel à durée déterminée, 13 semaines, 40 heures par semaine, taux horaire de quatorze dollars (14.00 \$);

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Martin Alarie, Technicien en loisirs, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

8.2 **Demande à la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Privilège de citoyenneté – accès gratuit aux citoyens domiciliés sur le territoire des municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Mélanie**

**ATTENDU** que le Parc-des-Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles est situé sur le territoire des municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que ces trois municipalités contribuent chacune dix mille dollars (10 000 \$) annuellement au financement des opérations du Parc, en prélevant une taxe foncière auprès de leurs contribuables respectifs;

**ATTENDU** que cette contribution des municipalités représente en 2017 environ douze pourcent (12 %) des revenus du Parc;

**ATTENDU** que la fréquentation du Parc en 2016 par les résidents des trois municipalités représente environ cinq pourcent (5 %) des accès et deux pourcent (2 %) des revenus du Parc;

**ATTENDU** qu'il est courant que des municipalités québécoises accordent des privilèges à leurs citoyens en permettant l'accès gratuit à diverses infrastructures, y incluant des parcs, sentiers et autres biens publics;

**ATTENDU** que le conseil municipal veut favoriser la fréquentation du Parc, l'activité physique et les saines habitudes de vie de ces citoyens, en leur permettant un accès gratuit au Parc;

**ATTENDU** que le conseil municipal veut pouvoir inclure le Parc dans son offre d'activités de loisirs et ainsi bonifier sa programmation de Loisirs au bénéfice de ses citoyens;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Michel Lambert  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE DEMANDER** à la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles qu'elle modifie sa grille tarifaire en permettant l'accès gratuit aux personnes domiciliées des municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Mélanie;

**DE DEMANDER** à la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles de permettre l'accès gratuit au Parc aux participants d'activités encadrées et prévues à la programmation des services des loisirs des Municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Mélanie;

**DE DEMANDER** l'appui des Municipalités de Sainte-Béatrix et Saint-Jean-de-Matha quant à la présente résolution;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles et aux Municipalités de Sainte-Béatrix et Saint-Jean-de-Matha.

Adoptée

2017-04-177

**8.3 Participation au colloque Les Arts et la Ville 2017**

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** madame Françoise Boudrias, mairesse, et monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs à participer au 30<sup>e</sup> colloque les Arts et la Ville qui aura lieu du 31 mai au 2 juin prochain à Montmagny et que les frais d'inscription, de déplacement et de séjour, soient assumés par la Municipalité.

Le vote est demandé sur cette proposition par monsieur Martin Chaput :

**Voix en faveur de la résolution :**

Marie-France Bouchard  
Michel Lambert  
Luc Pagé  
Gilbert Perreault

**Voix contre la résolution :**

Martin Chaput

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2017-04-178

**9.1 Rapports du service des Travaux publics pour le mois de mars 2017**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour le mois de mars 2017 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Luc Pagé  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour le mois de mars 2017.

Adoptée

2017-04-179

**9.2 Octroi d'un contrat de balayage des rues – secteur urbain - 2017**

**ATTENDU** l'appel d'offres pour le balayage des rues pour le secteur urbain demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de la compagnie 9306-1380 Québec Inc. datée du 17 mars 2017 pour le balayage des rues pour le secteur urbain;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder le contrat à la compagnie **9306-1380 Québec Inc.;**

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Martin Chaput  
Appuyé par monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la proposition de la compagnie **9306-1380 Québec Inc.** et lui octroyer le contrat de balayage des rues du secteur urbain de la

municipalité pour l'exercice financier 2017 au montant de deux mille quatre cent cinquante dollars (2 450.00 \$) plus les taxes applicables :

<b>Rues municipales</b>
11 km à 175 \$/km = 1 925.00 \$
<b>Routes (MTQ) - Chemin du Lac Sud et route Principale</b>
3,0 km à 175 \$/km = 525.00 \$

Adoptée

2017-04-180

**9.3 Octroi d'un contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière – 2017 – compagnie Sebci**

**ATTENDU** l'appel d'offres pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium liquide 35 %, de chlorure de calcium liquide 20 % ou de chlorure de magnésium liquide 30 % demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de la compagnie Sebci datée du 13 mars 2017 pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium liquide 35 %, de chlorure de calcium liquide 20 % ou de chlorure de magnésium liquide 30 %;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder un contrat à la compagnie **Sebci**;

**ATTENDU** que les choix de produits, les quantités et périodes d'épandage seront déterminées par l'inspecteur municipal en fonction des conditions;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la proposition de la compagnie **Sebci** et de lui octroyer un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'exercice financier 2017 pour un montant n'excédant pas dix mille six cent trente-trois dollars et quatre-vingts cents (10 633.80 \$) plus taxes :

<b>Chlorure de calcium 35 % liquide</b>
15 000 litres à 0,3070 \$/litre = 4 605.00 \$

<b>Chlorure de calcium liquide 20 %</b>
12 000 litres à 0,1990 \$/litre = 2 388.00 \$

<b>Chlorure de magnésium liquide 30 %</b>
12 000 litres à 0,3034 \$/litre = 3 640.80 \$

Adoptée

**9.4 Octroi d'un contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière – 2017 – Les Entreprises Bourget Inc.**

**ATTENDU** l'appel d'offres pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35), de chlorure de calcium 20 % (AP-20) demandé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. datée du 8 mars 2017 pour l'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % (AP-35), de chlorure de calcium 20 % (AP-20);

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics, d'accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc;

**ATTENDU** que les choix de produits, les quantités et périodes d'épandage seront déterminées par l'inspecteur municipal en fonction des conditions;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Michel Lambert Appuyé par monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la proposition de la compagnie **Les Entreprises Bourget Inc.** et de lui octroyer un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'exercice financier 2017 pour un montant n'excédant pas six mille six cent soixante-quatre dollars et cinquante cents (6 664.50 \$) plus taxes :

<b>Chlorure de calcium 35 % (AP-35)</b>
15 000 litres à 0,2999 \$/litre = 4 498.50 \$
<b>Chlorure de calcium 20 % (AP-20)</b>
12 000 litres à 0,1805 \$/litre = 2 166.00 \$

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 07.

- a) Précisions sur le point 6.5 de l'ordre du jour;
- b) Possibilité de mettre plus d'eau dans les opérations de balayage des rues;
- c) Limite de vitesse de 50 km/h et difficultés à respecter pour les camions;
- d) Fréquence d'épandage des abats-poussières sur les chemins;
- e) Croissance de la fréquentation – École Sainte-Hélène;
- f) Précisions sur le point 5.6;
- g) Précisions sur le point 6.6.

La période de questions est close à 20 h 40.

2017-04-182

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par monsieur Luc Pagé  
Appuyé par madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 41.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**